

Laboratoire de Médecine Légale de la Faculté de Montpellier

---

UN NOUVEAU CAS D'APPLICATION

DE L'ENTOMOLOGIE  
A LA MÉDECINE LÉGALE

PAR

MM. J. LICHTENSTEIN, A. MOITESSIER et A. JAUMES



**MONTPELLIER**

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE BOEHM ET FILS

EDITEURS DU MONTPELLIER MÉDICAL.

—  
1885

F 1 E 17

~~13903~~

Laboratoire de Médecine légale de la Faculté de Montpellier



UN NOUVEAU CAS D'APPLICATION

DE

## L'ENTOMOLOGIE A LA MÉDECINE LÉGALE

Par MM. J. LICHTENSTEIN, A. MOITESSIER et A. JAUMES.

M. Moitessier et moi avons été chargés par M. le Juge d'Instruction de l'examen de débris de fœtus découverts dans l'intervalle compris entre le plafond de l'étage inférieur et le plancher de l'étage supérieur, par des ouvriers procédant à la démolition d'une maison, et qui avaient été déposés dans mon laboratoire, sur l'ordre de l'autorité judiciaire.

Ces débris comprenaient des pièces isolées (les deux pariétaux, les deux temporaux, un fragment de l'occipital, auquel adhéraient des lambeaux de méninges, les quatre premières vertèbres cervicales, l'avant-bras et la main gauches presque complètement dépouillés de leurs chairs) et une masse principale constituée par le tronc et les deux membres inférieurs. Les chairs de cette masse principale manquaient sur plusieurs points ; celles qui existaient encore étaient desséchées, momifiées, incrustées de terre. Les parois du thorax, déprimées dans le sens transversal, étaient presque au contact l'une de l'autre. La colonne vertébrale, fortement incurvée, représentait un angle dont le sommet, situé à peu près à la partie moyenne de la région dorsale, regardait en arrière et à gauche ; cette double disposition indiquait que le corps avait été à la fois comprimé dans le sens transversal et replié sur lui-même. Les parois abdominales étaient desséchées, très amincies, en grande partie détruites. Il n'existait aucun vestige des organes génitaux. Les cavités thoracique et abdominale contenaient une masse informe, résultant du mélange des tissus

avec la terre. Les membres inférieurs étaient repliés sur eux-mêmes, et en grande partie recouverts de leurs chairs desséchées, ratatinées et incrustées de terre. Le pied gauche se trouvait en flexion forcée, son dos appliqué contre la face antérieure de la jambe correspondante; le pied droit était à peu près horizontalement dirigé de droite à gauche, le talon en dehors.

Ces débris étaient enveloppés dans une chemise de femme en toile blanche, marquée AL, rapiécée, déchirée, rongée et souillée sur presque toute sa surface de taches, dont les unes étaient rougeâtres, tandis que les autres offraient une coloration verdâtre.

Enfin, les restes du fœtus et la chemise étaient parsemés d'un grand nombre de débris d'insectes.

L'ordonnance de M. le Juge d'Instruction nous prescrivait de rechercher : le sexe et l'âge de l'enfant ; — s'il est né à terme ou avant terme ; — s'il a vécu ; — à quelle époque remonte la mort ; si cette mort provient d'une cause naturelle et innocente, si elle a été causée par négligence, imprudence ou omission volontaire, ou enfin si elle est le résultat d'actes de violence ; — d'examiner la serviette dans laquelle le squelette était roulé et de rechercher si elle ne porte pas de traces de sang, de lochies, indiquant un accouchement récent.

Il nous a été impossible de répondre à plusieurs de ces questions.

En ce qui concerne la chemise, les taches rougeâtres traitées par la teinture de gayac et l'essence de térébenthine ozonisée (réaction de Taylor) ont donné la coloration bleue, mais nous n'avons ensuite obtenu ni les cristaux d'hémine ni les bandes d'absorption : nous n'étions donc pas autorisés à conclure à la présence du sang. Nous avons, en revanche, constaté dans les taches verdâtres la présence des éléments caractéristiques du méconium (cristaux de cholestérine, etc.).

Quant au fœtus, nous n'avons pu ni reconnaître son sexe ni recueillir le moindre indice relatif à son genre de mort et à l'époque de sa mort (avant ou après l'accouchement).

Mais nous avons acquis la preuve qu'il était à terme : l'épi-

physe inférieure du fémur droit manquait ; celle du fémur gauche, desséchée, racornie, coiffait l'extrémité de la diaphyse sous forme d'une sorte de demi-coque mince, noirâtre et résistante. Pour nous mettre dans des conditions plus favorables, eu égard à la constatation du point d'ossification, nous avons eu recours à un petit artifice qui a pleinement réussi. Le membre ayant été plongé dans l'eau pendant quarante-huit heures, les tissus, et particulièrement l'épiphyse, se sont ramollis, gonflés, et l'on a pu très aisément pratiquer des coupes qui ont révélé l'existence, dans la profondeur de cette épiphyse, d'un point d'ossification de forme à peu près circulaire et du diamètre d'une lentille environ. Ce résultat a été du reste confirmé par l'examen des os, qui nous ont offert un degré de développement et des dimensions correspondant au développement et aux dimensions des os du fœtus à terme. Pariétal gauche : complètement ossifié ; 0<sup>m</sup>,09 de son angle inférieur et antérieur à son angle postérieur et supérieur, 0<sup>m</sup>,08 de son angle antérieur et supérieur à son angle postérieur et inférieur ; pariétal droit : idem ; — clavicule droite : courbures très prononcées, complètement ossifiée : 0<sup>m</sup>,04 de long ; — omoplate droite : complètement ossifiée, 0<sup>m</sup>,035 de hauteur ; 0<sup>m</sup>,028, dans sa plus grande largeur ; — radius : diaphyse longue de 0<sup>m</sup>,053 ; — cubitus : diaphyse longue de 0<sup>m</sup>,061 ; — fémur droit : diaphyse longue de 0<sup>m</sup>,071 ; — tibia droit : diaphyse longue de 0<sup>m</sup>,065 ; — pied gauche long de 0<sup>m</sup>,065 ; etc.

Enfin, pour déterminer le laps de temps écoulé depuis la mort, nous avons naturellement pensé qu'il y avait lieu de mettre à profit les très ingénieuses applications que M. le D<sup>r</sup> Bergeret (d'Arbois) a le premier faites des notions fournies par l'histoire naturelle à la solution de ce genre de problèmes. Le fait actuel reproduisait les circonstances essentielles de celui à l'occasion duquel notre distingué Confrère, s'appuyant sur l'étude des métamorphoses des insectes<sup>1</sup>, parvenait à démontrer que la mort

<sup>1</sup> Bergeret ; *Infanticide, momification du cadavre. Découverte du cadavre d'un enfant nouveau-né dans une cheminée, où il s'était momifié.*

remontait à plus de deux ans, qu'elle avait très probablement eu lieu pendant l'été, et voyait ses conclusions justifiées par l'enquête judiciaire.

Dans une circonstance plus récente, le cadavre d'un enfant de 7 à 8 ans, complètement desséché, ayant été découvert dans une chambre de logeur, enfermé dans une double caisse, M. Mégnin s'inspirait du précédent créé par M. Bergeret, et prouvait à son tour que la mort de cet enfant datait de dix-huit mois ou deux ans au minimum<sup>1</sup>.

Notre expertise offrait une nouvelle occasion de recourir à cette source précieuse de renseignements. M. J. Lichtenstein, que sa compétence spéciale désignait au choix de M. le Juge d'Instruction, a bien voulu se charger de ces recherches dont les résultats sont consignés dans la Note suivante :

« J'ai été appelé.... à examiner le cadavre d'un fœtus envoyé au laboratoire de médecine légale, le...., et mon examen a eu lieu environ un mois après.

»Le corps était desséché et complètement momifié. Il était enveloppé d'un linge en toile, dans les plis agglutinés duquel on voyait un grand nombre de débris d'insectes ; on en remarquait aussi, mais en bien plus petit nombre, sur le cadavre lui-même.

»Après l'examen attentif de cette petite momie et l'étude des débris que M. le professeur Jaumes voulut bien faire recueillir avec soin, voici ce que j'ai pu reconnaître :

»Dans les plis du linge :

*Détermination de l'époque de la naissance par la présence de nymphes et de larves d'insectes dans le cadavre et par l'étude de leurs métamorphoses. (Ann. d'Hyg. et de Méd. lég., 2<sup>e</sup> sér., 1855, tom. IV, pag. 442.)*

<sup>1</sup> Mégnin : *Une application de l'entomologie à la Médecine légale. (Gazette des Hôpitaux, 6 mars 1883, n<sup>o</sup> 27, pag. 212.)*

Le présent travail avait été adressé aux *Annales d'Hygiène et de Médecine légale*, qui l'ont inséré dans le Cahier de février 1885, pag. 121, quand a paru dans le même Recueil (janvier 1885, pag. 68) un rapport très intéressant de M. Socquet, sur une communication de M. le Dr Bouton (de Besançon) à la Société de Médecine légale, relative à deux cas d'infanticide. Ici encore, les données fournies par l'entomologie ont été invoquées, à l'effet de déterminer l'époque de la mort d'un des produits.

»1<sup>o</sup> De nombreuses pupes de Diptères ou Mouches à deux ailes, toutes vides, ce qui rend impossible la détermination de l'espèce ; mais ces mouches ont appartenu aux genres *Phora*, *Anthomyia* (?) et peut-être *Tachina*.

»2<sup>o</sup> De nombreux fourreaux tissés par des chenilles de Lépidoptères ou Papillons, aussi vides, mais paraissant appartenir à la teigne de la graisse ou « fausse teigne des cuirs » de Réaumur (pl. 20, mem. 8), aujourd'hui *Aglossa pinguinalis*, Lin.

»3<sup>o</sup> De nombreuses dépouilles de Coléoptères ou Scarabées appartenant au genre *Anthrenus* et probablement à notre espèce commune, *A. dubius*.

»Sur le cadavre lui-même :

»1<sup>o</sup> Des élytres et débris d'insectes morts appartenant à un coléoptère également, le *Ptinus brunneus*.

2<sup>o</sup> Des dépouilles de Mites ou Acariens microscopiques mêlés à la poussière des os et des parties momifiées.

»Je passe sous silence une ou deux dépouilles d'araignée, qui sont sans importance, et un moucheron du genre *Culex* tout frais et bien conservé, qui n'a pu venir là que fortuitement et en dernier lieu, probablement quand le petit cadavre a séjourné dans la morgue de l'École de Médecine.

»Voyons à présent quelles indications nous fournissent les insectes nommés ci-dessus.

»Rien n'est vivant et aucune chrysalide même ne se rencontre ; cela nous indique tout d'abord que la mort du fœtus n'est pas récente et remonte à un temps plus ou moins long. Essayons de calculer ce temps. Les insectes les derniers venus sont certainement les « Anthrènes », dont les larves, trop connues de tous les entomologistes, dévorent les insectes desséchés ; — si ces larves avaient vécu dans le courant de l'été de 1883, nous retrouverions aujourd'hui, non pas des dépouilles vides, mais des dépouilles contenant la nymphe et devant donner l'insecte parfait au printemps ; — donc c'est tout au plus dans l'été de 1882 que ces insectes ont pu vivre, sinon plus tôt.

»Ces insectes ont fait complètement disparaître tout débris, soit de diptères, soit de papillons ; or, si le développement des Dip-

tères est assez difficile à apprécier d'une manière un peu exacte, vu l'influence qu'ont sur lui les circonstances atmosphériques, nous avons des données fort exactes sur le développement de la « fausse teigne des cuirs », tant par Réaumur que, tout récemment, par M. W. Buckler (*Entomologist's Monthly mag.*, fév. 1884). Ce papillon, dont la chenille mange le cuir ou la viande momifiée et parcheminée, éclôt en juillet; en août, il effectue sa ponte. Les chenilles passent l'hiver et se chrysalident au printemps. — Cela nous reporte en 1881. — Or, comme ce papillon pond sur la chair momifiée et parcheminée, il a fallu au cadavre le temps d'acquiescer cet état de momie, et nous arrivons à reporter la mort à l'année 1880 au plus tôt.

» Cette donnée est confirmée par la présence des *Ptinus* morts, car eux aussi sont des mangeurs de chair momifiée, de débris d'insectes, etc., et n'attaquent un cadavre que quand il est bien desséché. Ici, je ne juge que par analogie, car les métamorphoses de cette espèce, en particulier le *Ptinus brunneus*, n'ont pas été observées.

» Nous voyons donc que l'entomologie peut nous indiquer qu'il faut remonter à quatre ans au minimum pour l'époque de la mort du fœtus. Cette même science nous indique la saison et peut-être même quelques autres circonstances de la mort.

» Les mouches ne volent pas en hiver: c'est donc dans la belle saison que le fœtus a péri, et l'on peut facilement hasarder l'opinion qu'il a dû être, encore à l'état frais, exposé, soit sur une terrasse, soit sur les toits, car les genres de diptères dont on retrouve les pupes, les *Phora*, les *Anthomyia*, les *Tachina*, ne vivent pas dans nos demeures, et l'exposition à l'air et au soleil a dû très probablement précéder le dépôt du petit cadavre dans la cachette où il a été rencontré.

» Les débris d'Acariens, si fréquents dans tous les détritiques d'animaux ou de végétaux, ne me paraissent fournir aucune donnée particulière.

» De tout ce qui précède je tirerai les conclusions suivantes :

» 1° Qu'il y a certainement quatre ans ou peut-être davantage que la mort de l'enfant ou du fœtus a eu lieu.

» 2° Que cette mort a eu lieu dans la belle saison ou du moins au printemps, au plus tôt vers le mois de mai.

» 3° Qu'avant d'être déposé dans la cachette où il a été trouvé, le cadavre a dû être exposé à l'extérieur de l'appartement.

» (?) Je fais des réserves pour le nom du genre *Anthomyia*, quoique la forme des coques ou pupes indique un diptère de la famille des *Anthomyiides*; ces insectes vivent en général dans les feuilles et racines de végétaux. Du reste, le nom du diptère ne change en rien les faits observés et leur signification.

---

Extrait du MONTPELLIER MÉDICAL

(Février 1885.)

---

